

le Grand oral: mobiliser la grille indicative
pour évaluer les élèves

Rôles et postures des évaluateurs

- **Le spécialiste :**

- Il pose des questions pour s'assurer que l'exposé est bien en articulation avec les problématiques du programme (capacité de l'élève à conceptualiser).
- Il vérifie la bonne compréhension des notions structurantes du thème (ou des thèmes) choisi.
- Il demande des précisions sur un ou des points qui ne lui paraissent pas suffisamment clairs

- **Le spécialiste et le candide peuvent se partager les rôles sur :**

- Les démarches mises en œuvre par l'élève pour réaliser son exposé, pour se projeter vers une poursuite d'études et comment sa réflexion a évolué depuis le début de l'année.

- **Le candide :**

- Pose des questions d'explicitation de notions ; il incite l'élève à être un vulgarisateur des savoirs qu'il a appris.
- Il questionne l'élève sur ses démarches, sur la dimension réflexive de l'exercice.

Il est inenvisageable un découpage des rôles fond/forme

Mobiliser des outils et des critères d'évaluation communs

	Qualité orale de l'épreuve	Qualité de la prise de parole en continu	Qualité des connaissances	Qualité de l'interaction	Qualité et construction de l'argumentation
très insuffisant	Difficilement audible sur l'ensemble de la prestation. Le candidat ne parvient pas à capter l'attention.	Énoncés courts, ponctués de pauses et de faux démarrages ou énoncés longs à la syntaxe mal maîtrisée.	Connaissances imprécises, incapacité à répondre aux questions, même avec une aide et des relances.	Réponses courtes ou rares. La communication repose principalement sur l'évaluateur.	Pas de compréhension du sujet, discours non argumenté et décousu.
insuffisant	La voix devient plus audible et intelligible au fil de l'épreuve mais demeure monocorde. Vocabulaire limité ou approximatif.	Discours assez clair mais vocabulaire limité et énoncés schématiques.	Connaissances réelles, mais difficulté à les mobiliser en situation à l'occasion des questions du jury.	L'entretien permet une amorce d'échange. L'interaction reste limitée.	Début de démonstration mais raisonnement lacunaire. Discours insuffisamment structuré.
satisfaisant	Quelques variations dans l'utilisation de la voix ; prise de parole affirmée. Il utilise un lexique adapté. Le candidat parvient à susciter l'intérêt.	Discours articulé et pertinent, énoncés bien construits.	Connaissances précises, une capacité à les mobiliser en réponses aux questions du jury avec éventuellement quelques relances	Répond, contribue, réagit. Se reprend, reformule en s'aidant des propositions du jury.	Démonstration construite et appuyée sur des arguments précis et pertinents.
très satisfaisant	La voix soutient efficacement le discours. Qualités prosodiques marquées (débit, fluidité, variations et nuances pertinentes, etc.). Le candidat est pleinement engagé dans sa parole. Il utilise un vocabulaire riche et précis.	Discours fluide, efficace, tirant pleinement profit du temps et développant ses propositions.	Connaissances maîtrisées, les réponses aux questions du jury témoignent d'une capacité à mobiliser ces connaissances à bon escient et à les exposer clairement.	S'engage dans sa parole, réagit de façon pertinente. Prend l'initiative dans l'échange. Exploite judicieusement les éléments fournis par la situation d'interaction.	Maîtrise des enjeux du sujet, capacité à conduire et exprimer une argumentation personnelle, bien construite et raisonnée.

Analyse des cinq critères de réussite de la grille

- **Colonne 1. Qualité orale de l'épreuve**

La lecture des descripteurs renvoie à la voix, à la prosodie (rythme) et au fait que sa modularité soutient le discours. **Point de vigilance, la communication non verbale est prise en compte de manière implicite**

- **Colonne 2. Qualité de la prise en parole en continu**

Il s'agit ici du « discours » de l'élève entendu comme sa capacité à produire des énoncés clairs, fluides, cohérents et pertinents. **Point de vigilance : ce critère ne peut être évalué sans être corrélé aux critères 3 (qualité des connaissances) et 5 (qualité et construction de l'argumentation)**

- **Colonne 3. Qualité des connaissances**

Ce critère est en apparence le plus familier. Les descripteurs permettent aux évaluateurs d'apprécier les connaissances. **Point de vigilance : le Grand Oral ne saurait être uniquement une restitution de contenus tels qu'ils sont abordés tout au long de l'année scolaire dans les enseignements de spécialité, mais surtout comme un moment où le candidat montre son aptitude à expliciter des notions centrales y compris à destination d'un auditeur candide.**

- **Colonne 4. Qualité de l'interaction avec le jury**

Cette dimension est clairement explicitée alors que ce n'était pas le cas dans plusieurs modalités antérieures d'évaluation orale. Elle permet au candidat de montrer son aptitude à écouter ses interlocuteurs et à percevoir leurs intentions, son souci d'être compris, sa capacité à réagir avec à-propos aux questions qui peuvent lui être posées. **Point de vigilance : ce critère ne peut être évalué favorablement que si le candidat a fait un véritable travail d'argumentation en amont ; il est donc corrélé à la colonne 5 (qualité et construction de l'argumentation).**

- **Colonne 5. Qualité et construction de l'argumentation**

Ce qui est évalué ici, c'est la capacité du candidat à raisonner en prenant appui sur une démonstration et/ou un fil conducteur, à l'articuler à des arguments pertinents. C'est aussi sa **capacité à faire preuve de réflexivité**, que ce soit pour le sujet choisi, son intérêt pour une poursuite d'étude ou un projet professionnel.

Point de vigilance : ce critère est fortement corrélé aux critères des colonnes 2, 3 et 4



Les trois temps de la prestation orale (exposé, entretien, projet) sont donc appréciés dans leur globalité. Il ne saurait être question d'attribuer un nombre de points prédéterminés pour chacun d'entre eux

Positionner le candidat sur une échelle de réussite

- **Les degrés de réussite** s'apprécient à partir d'une hiérarchisation en 4 niveaux : **Très insuffisant / Insuffisant / Satisfaisant / Très satisfaisant.**
- **Il est donc à noter qu'il n'existe pas d'appréciation « moyenne », le jury est donc invité à définir s'il estime que la prestation est satisfaisante ou non.**
 - ▶ Si elle est satisfaisante, la note attribuée permet au candidat de gagner un nombre significatif de points au-dessus de 10.

Noter le candidat 1^{ère} phase

- Le jury pré positionne le candidat sur des degrés de réussite

Degré de réussite	Nombre de points
Très Insuffisant	0-5 points
Insuffisant	5-10 points
Satisfaisant	11-15 points
Très satisfaisant	15,5-20 points

Noter le candidat: Phase de précision

Les descripteurs sont une aide à positionner le candidat dans chacune des colonnes. Il est possible d'attribuer un nombre de points en fonction de ce positionnement.

Niveau de réussite par descripteur	Nombre de points
Très Insuffisant	0-1 points
Insuffisant	1 à 2 points
Satisfaisant	2 à 3 points
Très satisfaisant	4 points

- L'attribution de la note peut donc se déterminer à partir de l'exemple théorique ci-dessous.

	Qualité orale de l'épreuve	Qualité de la prise de parole en continu	Qualité des connaissances	Qualité de l'interaction	Qualité et construction de l'argumentation
Très insuffisant					
Insuffisant		2		2	
Satisfaisant	3		3		3
Très satisfaisant					

Prendre en compte les biais de l'évaluation

- Aucune grille ne permet de prendre en compte la diversité et la richesse des profils de réussite des élèves. C'est donc *in fine* au binôme d'interrogateurs de **croiser à part égale ses appréciations** afin de faire consensus.
- Toute notation est relative au nombre de candidats examinés par un jury et le niveau de réussite s'apprécie aussi en fonction de ce critère. Il est donc indispensable de reprendre les notes après l'évaluation d'un nombre significatif de candidats à des fins d'**harmonisation** et d'**équité**.
 - Les jurys peuvent aussi être influencés par la qualité de prestation des candidats précédents. Par exemple, à la suite d'oraux excellents, le candidat suivant peut être sous-évalué par effet de comparaison.
 - L'ordre de passage des candidats peut aussi influencer sur la notation. Par exemple, les premiers candidats peuvent être évalués plus sévèrement que les suivants.
- **L'examineur peut être influencé par une caractéristique** d'une compétence qui a des effets sur l'appréciation globale (par exemple, un ton monocorde peut induire une sous-appréciation de la qualité de l'argumentation)
- Toute appréciation de la valeur de la prestation se réfère à des **représentations *a priori* de l'épreuve par l'examineur**, notamment par son expérience personnelle de passation d'oraux. Il est encore une fois indispensable de **confronter les points de vue au sein du binôme**.